

# CHARGE·E DE PROJET

## Gouvernance participative et gestion de la vie associative

### CONTEXTE

#### 1/ L'Ecopôle du Val d'Allier (EVA)

L'EVA s'étend le long de la rivière Allier entre Pérignat-ès-Allier et La Roche-Noire, à deux pas de l'agglomération clermontoise, dans le Puy-de-Dôme. Ancien espace industriel exploité pendant plus de 60 ans en carrière jusqu'à 2017, il a pour vocation de devenir un site de démonstration et de pédagogie de l'environnement et du développement durable. Après cette longue période d'extraction intensive, les anciennes gravières ont été remodelées et renaturées pour retrouver des *milieux* naturels fonctionnels et permettre un retour de la biodiversité. À la fois site témoin d'un passé fortement marqué par l'exploitation industrielle et projet porteur de valeurs pour l'avenir, il offre un bel exemple de conciliation entre nature et activités humaines. Aujourd'hui, 123 ha sont labélisés ENSIL et sont ouverts au public, proposant sentiers de balades, aménagements en cohérence avec l'environnement, recherche scientifique et animations pour la sensibilisation aux enjeux du site et de l'environnement. 7 Ha supplémentaires de terrains voient le développement de techniques agricoles respectueuses de la biodiversité et accueillent des constructions en lien avec le projet de Ferme agroécologique expérimentale et pédagogique.

Le SEAT, syndicat mixte fermé, existe depuis 1996 pour suivre le projet de réhabilitation. Il est propriétaire et gestionnaire des lieux et collabore au quotidien avec ses partenaires associatifs, à l'aménagement du site pour l'accueil du public et à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. 4 axes stratégiques de développement ont été validés politiquement en 2020 : environnement et préservation de la biodiversité, production agricole et alimentation, vivre ensemble et enjeux sociétaux, économie circulaire et valorisation du site. Le schéma directeur ainsi co-construit cadre l'ensemble des actions réalisables sur le site à 10 ans en mobilisant des ressources financières diverses, fonds publics ou privés.

#### *Article 2 des statuts du SEAT*

Le SEAT a pour objet d'établir un projet cohérent de développement du tourisme et des loisirs et favoriser le développement d'activités économiques en lien avec le développement durable sur la partie du territoire délimitée sur le plan joint en annexe 1. Le syndicat a également pour objet de réaliser les aménagements correspondants aux objectifs fixés tout en respectant les caractéristiques environnementales du site, à savoir la ressource en eau et la biodiversité.

#### 2/ L'association de l'Ecopôle du Val d'Allier

En 2023 et grâce à un financement de la Fondation de France, les différentes parties prenantes ayant étroitement collaboré à la rédaction du schéma directeur ont initié une démarche de concertation visant à faire émerger une nouvelle structure juridique pouvant permettre la co-gestion de l'Ecopôle. Au terme de plusieurs journées de travail mobilisant l'intelligence collective du collectif ainsi formé, il a été décidé de créer une association loi 1901. Sa gouvernance a été pensée de façon à permettre le partage du pouvoir avec les acteurs avérés de l'Ecopôle, notamment les cinq structures fondatrices - la LPO, la Régie de territoire des deux rives, Rural Combo, Vous Êtes d'Ici, et Nature aux pattes, tout en faisant de la place aux potentiels usagers et acteurs associatifs décidés à contribuer au développement du site et de ses usages. L'association réunit des habitants, des acteurs associatifs, des professionnels et le SEAT, propriétaire et gestionnaire du site. Elle est composée de différentes instances dont les classiques Assemblée générale et Conseil d'administration, et d'organes plus opérationnels, tels le COOPER et les groupes projet. Il s'agit d'une

expérimentation qui nécessite un pilotage soigné de façon à harmoniser les relations des différents acteurs, à installer une vitalité associative, à s'inscrire dans les 4 axes stratégiques de développement cités précédemment tout en explorant les pistes de pérennisation qui émergeront des différents groupes projet.

**Pour soutenir les activités de cette association émergente, il a été décidé la création d'un premier poste salarié. La mission sera menée en collaboration rapprochée avec l'équipe salariée du SEAT et tous les partenaires fondateurs et à venir.**

*Article 2 des statuts de l'association L'Ecopôle du Val d'Allier*

L'objet de l'association L'Ecopôle du Val d'Allier est "Rassembler et permettre aux acteurs impliqués dans l'EVA de faire vivre le projet et son territoire en expérimentant une nouvelle gouvernance collective et partagée avec les usagers."

### **3/ Les enjeux sur l'année à venir**

L'objectif de ce poste est de mettre en mouvement les membres de l'association et de créer son activité, de lui "donner corps" et vie auprès des partenaires extérieurs. Au sein de l'association, le ou la chargé.e de projets associatifs sera chargé.e de l'animation de la vie associative (animation et communication), s'assurera du bon fonctionnement de l'association (administratif et financier) et participera au rayonnement de l'association auprès des partenaires, acteurs locaux et médias locaux.

#### **● Pérennisation de l'association**

A la fois par l'animation, en assurant son rayonnement et sa vitalité, en sachant construire les relations des différentes parties prenantes (membres de l'association, élus locaux, SEAT et usagers du site) et par la recherche de financements.... Le financement des projets se fera via le SEAT et l'association, selon les opportunités et contraintes juridiques. L'objectif de cette première année d'activité d'EVA est de conduire aux années suivantes et d'assurer son avenir.

#### **● Mettre en cohérence les projets et actions des différents acteurs de l'Ecopôle**

Il s'agira, sous l'autorité du Conseil d'Administration de l'EVA et en dialogue avec l'équipe du SEAT, de favoriser la coopération effective des membres de l'association de façon à favoriser des projets collectifs et articulés entre les besoins et enjeux de chacun. Il s'agira également de canaliser les différentes pratiques du site pour les contenir dans des limites compatibles avec les enjeux écologiques et sociologiques du site.

#### **● Créer les conditions de la mise en œuvre du schéma directeur**

Le schéma directeur a fait l'objet d'une étude en 2021. suivie par les partenaires de l'Ecopôle Il traduit déjà la coopération envisagée par les membres d'EVA. Il a vocation à être mis en œuvre, malgré les moyens financiers limités du SEAT et de l'Ecopôle. Sa réalisation se fera au fil du temps en conciliant les enjeux des différents acteurs et en réussissant à mobiliser des financements complémentaires des fonds publics déjà fléchés sur le projet. Le ou la chargé.e de projets aura la mission de rechercher les différents types de financements à saisir : financement participatif, fondations, mécénat...

## **DESCRIPTIF DES MISSIONS**

#### **● Gestion de la vie associative**

- Favoriser les conditions de l'implication des membres du conseil d'administration : organisation et animation des réunions, suivi des actions et groupes de travail, accessibilité des informations...
- Donner corps à la gouvernance participative de l'association : animation en intelligence collective dans les groupes de travail, groupes projet, mise en forme et partage des productions collectives dans les différents canaux de communication, ...
- Mobilisation des adhérents et bénévoles de l'association pouvant prendre part à la réalisation des actions

- Gestion des campagnes d'adhésion
- **Support technique de l'association pour le compte du CA**
- Gestion des démarches administratives
- Rédaction des comptes rendus, des rapports d'activités et financiers
- **Recherche de financements**
- Rédaction et suivi des dossiers de demande de subventions et appels à projets
- Prospection et recherche de partenaires privés et fondations
- **Valorisation et communication autour des actions et projets menés par l'association auprès du tissu local**
- Création et diffusion de contenu et supports de communication numériques (internet, réseaux sociaux) et papier (affiches, articles, brochures)
- Rédaction d'une newsletter trimestrielle ou annuelle pour les adhérents
- Accueil ponctuel de groupes et visites de site, présence et représentation de l'association lors de manifestations ou rencontres

## PROFIL RECHERCHÉ

- Appétence pour les questions d'aménagement et de transition écologique
  - Capacité à animer, faciliter des espaces collaboratifs
  - Aisance avec les outils administratifs et financiers
  - Compétences en gestion de projet, techniques de communication
- Informatique : maîtrise des suites Microsoft et Adobe et capacité d'utilisation d'outils numériques en ligne
- Bac +3 à 5
  - Permis B
  - Une première expérience sera appréciée

## SAVOIR-ÊTRE

- Aisance relationnelle, diplomatie, aptitude à l'écoute et à la concertation
- Sens de l'initiative et capacité à proposer des solutions
- Sens de l'organisation, polyvalence
- Bonnes capacités de synthèse et de communication écrite et orale

## Informations sur le poste

Il s'agit d'une création de poste : conditions évolutives (temps de travail et rémunération) en fonction des budgets trouvés.

- Prise de poste souhaitée : 1er août 2024
- Démarrage : CDD à temps partiel (0.5 ETP), renouvelable
- Rémunération : équivalent temps plein 1 800 € brut (soit 1400 € net)
- Positionnement hiérarchique : mission sous l'autorité du CA de l'association
- Prise de poste souhaitée : 1er août 2024
- Possibilité de formation à l'animation de démarches collaboratives
- Possibilité de télétravail - à définir
- Lieu d'exercice : Ecopôle, 1 bis Champmot 63800 Pérignat-ès-Allier
- Bureau partagé avec l'équipe du SEAT

**Candidature à adresser à [asso@ecopolevaldallier.fr](mailto:asso@ecopolevaldallier.fr) jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024**